


SAISON 2024-2025



LE GUIDE PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

1 INDEMNITÉS
FONCTIONNEMENT

2 CAS
PARTICULIERS



**INDEMNITÉS
FONCTIONNEMENT**



1

Je suis JA ou JAJ territorial

Je suis désigné par la CTA, j'arbitre la rencontre du week-end, je suis indemnisé automatiquement à la fin du mois.

Hors JAJ CLUB.





2

Je suis JAJ club

Je suis désigné (sur lhand) sur match de niveau -11, -13 ou -15 départemental ou interdépartemental par mon club avant la rencontre. J'arbitre le match, je suis indemnisé à la fin du mois.

Hors JA et JAJ territoriaux.





3

Pour ma déclaration de frais

Je suis JA ou JAJ territorial ou JAJ Club, je ne fais plus de note de frais, car celles-ci sont automatisées.





4

Je suis JA ou JAJ territorial, concernant mon trajet

Mon point de départ est le domicile indiqué sur ma licence.

Le point d'arrivée l'adresse de la salle où se déroule la rencontre.

Le trajet Google Maps sera pris en compte.





Je suis JAJ Club

5

Je ne reçois pas d'indemnisation pour les frais kilométriques.

En fonction du département dans lequel j'arbitre, je reçois mon indemnisation pour le match. (voir tableau de l'article 3 de la procédure).





6

Seuls les arbitres ayant un titre JA, JAJ territoriaux et JAJ club, qualifiés dans Gesthand peuvent être indemnisés.

Catégorie d'arbitre	Indemnités Kilométriques	Indemnisation
JAJ ET JAJ TERRITORIAUX	OUI	OUI
JAJ CLUB	NON	OUI

Le paiement des arbitres prendra en compte tous les weekends du mois hormis le dernier qui sera reporté le mois qui suit.



INDEMNITÉS

LES CATÉGORIES ET NIVEAUX
DE JEU INDEMNISÉ

Catégorie d'arbitre	Niveau de jeu	Indemnisation
JAJ T3	U16 départementaux M & F U18 départementaux F	OUI OUI
JAJ T2	U16 départementaux M & F U18 départementaux F & M	OUI OUI
JAJ T1	U18 Championnat de France F & M U18 Région F & M U16 Région F U15 Région M	OUI OUI OUI OUI
JA T3	Tous les niveaux départementaux en seniors	OUI
JA T2	U18 Région F & M Excellence Masculin Honneur Masculin Pré-nationale Féminine Nationale 3 Territoriale Féminine	OUI OUI OUI OUI OUI
JA T1	Pré-nationale Masculine Nationale 2 Féminine (hors APF arbitrage) Nationale 3 Masculine (hors APF arbitrage)	OUI OUI OUI

Uniquement
JA, JAJ des
groupes T3 à
T1 désignés
par la CTA

INDEMNITÉS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES
INDEMNITÉS JAJ CLUBS PAR
DÉPARTEMENT

Championnat Département	A partir des – 11 ans	A partir des – 13 ans	A partir des – 15 ans
ARDENNES	OUI	OUI	OUI
AUBE	OUI	OUI	OUI
MARNE	NON	OUI	OUI
HAUTE-MARNE	NON	OUI	OUI
MEURTHE-ET- MOSELLE	NON	NON	OUI
MEUSE	NON	NON	OUI
MOSELLE	NON	NON	OUI
BAS-RHIN	OUI	OUI	OUI
HAUT-RHIN	OUI	OUI	OUI
VOSGES	OUI	OUI	OUI

INDEMNITÉS

LES CATÉGORIES ET NIVEAUX
DE JEU INDEMNISÉ

Compétitions	LGEHB 2024- 2025		
Pré-National Masculine	45,00 €	-13 Masculin région**	15,00 €
National 3 Féminine Territoriale	45,00 €	-13 Féminin région**	15,00 €
Pré-National Féminine	45,00 €	Départementale 1 Masculine	27,00 €
Excellence Masculine	40,00 €	Départementale 1 Féminine	27,00 €
Honneur Masculine	35,00 €	Départementale 2 Masculine	25,00 €
-18 Masculin région	30,00 €	Départementale 2 Féminine	25,00 €
-18 Féminin région	30,00 €	Départementale 3 Masculine	23,00 €
-16 Féminin région	21,00 €	Départementale 3 Féminine	23,00 €
-15 Masculin région	21,00 €	Départementale 4 Masculine	23,00 €
		Départementale 5 Masculine	23,00 €

INDEMNITÉS

LES CATÉGORIES ET NIVEAUX
DE JEU INDEMNISÉ

-18 Masculin inter départementale	18,00 €
-18 Féminin inter départementale	18,00 €
-15 Masculin inter départementale***	15,00 €
-15 Féminin inter départementale***	15,00 €
-13 Masculin inter départementale**	13,00 €
-13 Féminin inter départementale**	13,00 €
-11 Masculin inter départementale*	11,00 €
-11 Féminin inter départementale*	11,00 €
MATCHS AMICAUX SENIORS	30,00 €
TOURNOIS SENIORS 1/2j	20,00 €


TOURNOIS SENIORS 1j	40,00 €
KM individuel*	0,35 €

* : Département concernés pour le paiement de l'indemnité de match : 08/10/67/68/88.

** : Département concernés pour le paiement de l'indemnité de match : 08/10/51/52/67/68/88.

*** : Départements concernés pour le paiement de l'indemnité de match : 08/10/51/52/54/55/57/67/68/88.





CAS PARTICULIERS



1

Je fais du covoiturage

Chaque arbitre est indemnisé au tarif
du 0,35€/km

Chaque arbitre reçoit également une
indemnité de match.





2

J'ai des frais de péage

Les frais de péages sont comptabilisés au mois.

J'envoie mes justificatifs avant la fin du mois à la CTA avec le match concerné.

⚠ Tout frais de péage reçu plus de 30 jours après la rencontre ne sera pas pris en charge.





3

Je suis désigné sur 2 rencontres le même jour

Le trajet le plus long est indemnisé
(défini par la CTA).

Les 2 matchs seront indemnisés.





4

Je remplace un arbitre absent sur un match qui se déroule dans mon club

Aucun arbitre n'est indemnisé par la ligue lors du remplacement d'un arbitre absent pour un match à domicile.

Le principe de neutralité de l'arbitre s'applique.





5

Je remplace un arbitre désigné, absent sur un match qui n'a aucun lien avec mon club

Mon indemnisation est étudiée par la CTA après la rencontre. Après sa validation, je recevrai mon indemnité de match.

**pas d'indemnité kilométrique*





6

Mon point de départ est une adresse hors de la région mais couvre un club de la région

L'adresse prise en compte dans le calcul de l'indemnité kilométrique est l'adresse du club ou l'adresse de mon domicile, le plus proche.





7

Mon point de départ a une adresse au Luxembourg, en Allemagne ou en Belgique

Si ma position géographique est proche de la frontière cela n'est pas un problème.

Si je suis à plus de 20 kilomètres de la frontière je dois mettre une adresse d'un club (avec accord de la CTA) sur le territoire Grand Est, sinon je ne pourrais pas être désigné par la CTA.





8

Mes parents sont divorcés, je dispose de 2 adresses, que dois-je faire ?

Je dois choisir une des 2 adresses pour être désigné. Je privilégie l'adresse la plus proche de mon club.

Il ne sera pas possible de changer l'adresse au cours de la saison.

